

ABONNEMENT

Saumur

Un an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR

Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 22 FÉVRIER

LA CRISE MINISTÉRIELLE

Le Président de la République a reçu successivement dans la matinée de samedi les présidents des deux Chambres. Son entretien avec M. Le Royer a été très court; celui-ci a été très sobre d'indications. M. Floquet est resté en conférence pendant trois quarts d'heure.

M. Carnot a reçu dans l'après-midi plusieurs personnages politiques.

Dans les cercles parlementaires, on croit que la combinaison la plus probable est celle de M. Ribot ou de M. Bourgeois, ministre démissionnaire, avec M. de Freycinet gardant le portefeuille de la guerre.

Dans la salle Pas-Perdus, on s'entretenait beaucoup des articles parus dans certains journaux du soir et du matin et qui soutiennent tous la nécessité de conserver M. de Freycinet tout au moins comme ministre de la guerre.

La concordance de ces articles donne à penser qu'il y a eu un mot d'ordre.

Nous voyons dans la salle le premier secrétaire de l'ambassade de Russie. Dans la conversation il déclare que M. de Mohrenheim regretterait beaucoup le départ de M. Ribot.

Parmi les candidats aux portefeuilles un des plus entourés est M. Flourens que ses amis saluent déjà ministre des affaires étrangères.

On remarque deux sénateurs qui se démènent énormément.

L'un est M. Lenoël qu'on n'avait pas aperçu depuis deux ans. Il péroré au milieu d'un groupe de journalistes et affirme qu'il ne voudrait à aucun prix être ministre.

L'autre est M. Thévenet, ex-garde des sceaux du temps de la Haute-Cour, et qui dit à qui veut l'entendre qu'il n'acceptera aucune proposition.

UN CABINET RIBOT

Le Président a fait appeler M. Ribot pour lui demander de se charger de constituer un cabinet.

M. Ribot a accepté.

La première personne avec laquelle M. Ribot est entré en négociations est M. Méline.

Il est presque certain que ce dernier fera partie de la nouvelle combinaison.

Voici, d'après les bruits de couloirs, ce qui se serait passé dans la conférence que M. de Freycinet a eue avec M. Carnot.

Le Président de la République aurait fait appel au patriotisme du ministre de la guerre démissionnaire et lui aurait demandé si, le cas échéant, il consentirait à conserver son portefeuille dans un nouveau cabinet. M. de Freycinet n'aurait pas donné sa réponse définitive; mais, en présence de « l'affectueuse instance de M. Carnot », on croit qu'il ne lui refusera pas son concours.

Pendant ce temps, M. Ribot conférait avec un certain nombre de ses amis politiques et leur demandait leur avis sur la possibilité de former un ministère. A six heures et demie, il est rendu au ministère de la guerre pour

s'entretenir avec M. de Freycinet et connaître les résultats de l'entrevue de l'ancien président du conseil avec M. Carnot.

Dans la soirée, on donnait comme ayant rencontré les plus vives sympathies, parmi les amis de M. Carnot, une combinaison de laquelle MM. Constans, Bourgeois, Fallières, Jules Roche, Barbey et Yves Guyot seraient également exclus.

Cette combinaison comprendrait quatre anciens ministres: MM. Ribot, président du conseil, ministre des affaires étrangères; de Freycinet, ministre de la guerre; Rouvier, ministre des finances; Davelle, ministre de l'agriculture.

Les six ministres nouveaux seraient MM. Casimir-Périer, à l'intérieur; Mézières à l'instruction publique; Félix Faure, au commerce; Raynal, à la marine; Cavaignac, aux travaux publics; Fayot, à la justice.

LETTRE PONTIFICALE

Sa Sainteté Léon XIII vient d'adresser aux archevêques, aux évêques, au clergé et à tous les catholiques de France une lettre encyclique qui est appelée à avoir un immense retentissement parce qu'elle traite, dit le Saint-Père lui-même, « les principaux points sur lesquels les catholiques français et tous les hommes sensés doivent pratiquer l'union et la concorde pour guérir, autant qu'il est possible encore, les maux dont la France est affligée et pour relever même sa grandeur morale. »

« Ces points sont : la Religion et la Patrie, les pouvoirs politiques et la législation, la conduite à tenir à l'égard de ces pouvoirs et à l'égard de cette législation, le Concordat, la séparation de l'Eglise et de l'Etat. »

Nous donnerons de nombreux extraits de ce document d'une si haute portée dans les circonstances actuelles.

Nous nous bornerons aujourd'hui à constater que cette lettre établit, à l'encontre de tout ce qui avait été dit, le parfait accord de l'épiscopat français avec le Saint-Siège et que le Saint-Père s'associe explicitement aux griefs que les cardinaux français avaient énumérés contre le gouvernement de la République dans leur déclaration récente, griefs que de leur côté les monarchistes n'avaient cessé de faire valoir.

INFORMATIONS

LES ÉLECTIONS D'HIER

Élection sénatoriale de la Charente-Inférieure. — M. Bisseuil, républicain, 548 voix, élu; M. Bourey, républicain, 318.

Élection législative de Béthune. — M. Lamendin, socialiste, 6,130 voix; M. Legillon, républicain, 5,941; M. Delisse, conservateur, 5,037. — Ballottage.

LA PROFESSION DE FOI DE M^{re} D'HULST

M^{re} d'Hulst, candidat au siège législatif laissé vacant par la mort de M^{re} Freppel, vient de faire publier sa profession de foi.

Après avoir exprimé les regrets causés par la mort de l'évêque d'Angers, le recteur de

l'Université catholique de Paris rappelle qu'il a servi la Patrie comme aumônier militaire, et l'Eglise comme directeur d'un grand établissement d'enseignement.

« Vous me proposez de les servir encore l'une et l'autre. Vous avez le droit de savoir de quelle manière je comprends ma tâche. Si vos suffrages me délèguent cette glorieuse mission, je ne serais pas l'homme d'un parti, mais l'homme d'un principe, et ce principe, j'en trouverais la formule dans cette fière et pacifique déclaration des cardinaux français qui porte aujourd'hui la signature de tous les évêques de France. »

« Persuadé que la grande question qui s'agit dans les débats de la politique contemporaine est celle de savoir si la France doit ou non rester croyante, je me placerais, pour la résoudre, sur le terrain des institutions qui nous régissent aujourd'hui, et je demanderais aux dépositaires du pouvoir de prouver, par leurs actes, — les paroles ne suffisent pas, — que ces institutions sont compatibles avec le respect des consciences et le libre développement de la civilisation chrétienne. »

« Ennemi de l'opposition systématique, j'apporterais au gouvernement le concours de mes votes toutes les fois qu'il s'agirait de l'aider à faire le bien. »

« A prendre en main les intérêts des classes laborieuses, ceux de l'agriculture, du commerce et de l'industrie nationale, des pêcheries et de la marine marchande, à dégrever le budget des dépenses inutiles, à suivre au dedans une politique d'économie, d'honnêteté et de tolérance; au dehors, une politique à la fois pacifique et fière, la seule qui convienne à la France relevée de ses malheurs. »

« Dans les questions proprement religieuses, je tendrais une main fraternelle à quiconque voudrait sincèrement pacifier les âmes en assurant la liberté de l'enseignement et celle de l'association, et observer dans son esprit comme dans sa lettre le Concordat, qui règle, en France, les rapports de l'Eglise et de l'Etat. »

AFFAIRE CONSTANS-LAUR

A l'issue de l'interpellation de M. Le Hérisse, M. Francis Laur a assigné M. Constans, comme partie civile et par citation directe, devant le tribunal correctionnel de la Seine, sous l'inculpation de coups et blessures.

M. Laur, qui réclame 1 fr. de dommages-intérêts à l'ancien ministre de l'intérieur, croit pouvoir se passer de l'autorisation préalable du Sénat.

C'est, paraît-il, l'avis de M. Andrieux, qui a accepté de plaider pour le député de Neuilly.

Nous apprenons que, le jour qui suivra la constitution du nouveau cabinet, M. Quesnay de Beaurepaire, procureur général, demandera au Sénat d'autoriser M. Laur à poursuivre M. Constans.

Ajoutons que, lorsque cette demande sera lue par le président du Sénat, M. Constans montera à la tribune et priera la haute assemblée d'accorder immédiatement l'autorisation, sans en renvoyer l'examen à une commission.

LES LENTEURS ADMINISTRATIVES

Le journal la Justice signalait il y a quelques jours, et avec juste raison, les lenteurs administratives à propos du recouvrement par la poste des effets des commerçants, et à l'appui de ces observations elle citait ce fait : une traite a été encaissée le 5 février à Alger, et le montant n'avait pas été versé le 14 au signataire.

Il est évident qu'une pareille lenteur est déplorable et nuisible aux intérêts commerciaux; mais que dira la Justice, puisqu'elle paraît si bien disposée à secouer l'apathie, l'indifférence et la coupable négligence de l'administration, du fait suivant :

Il y a trois ans mourait dans une commune du département de Seine-et-Oise, arrondissement ouest de Versailles, un brave et excellent homme, jouissant d'une grande fortune dont il faisait le meilleur emploi.

Par son testament qui remonte à 1883, il a légué à la commune dans laquelle il habitait et dont il était l'un des membres les plus éclairés du Conseil municipal, une somme de trois cents francs pour la Société de secours mutuels qui fonctionne très bien, trop bien sans doute, puisqu'elle a beaucoup de malades à secourir et se trouve passablement obérée.

De plus, il a légué une rente de cent francs pour chacune des écoles de filles et de garçons. Cette rente est destinée à acheter des chaussures aux enfants pauvres et, pendant l'hiver, à faire préparer des aliments chauds pour ceux qui demeurent loin des écoles et ne peuvent rentrer déjeuner chez eux.

On ne pouvait se montrer ni plus charitable, ni plus prévoyant, ni plus humain, et le Conseil municipal décida que le nom de ce généreux donateur serait inscrit sur les tables de marbre qui ont été installées dans la salle de la mairie pour témoigner de sa reconnaissance aux bienfaiteurs de la commune.

Conseil municipal et Société de secours mutuels firent diligence pour entrer en possession de ce legs, mais comme d'habitude ils se heurtèrent aux lenteurs administratives et à la paresse invétérée des employés dont l'incurie est inqualifiable. — On a fourni jusqu'à six fois les mêmes pièces aux bureaux de la préfecture de Versailles, prétendant toujours n'avoir rien reçu.

Enfin, à force de démarches et presque de supplications, la préfecture envoya le dossier très complet au ministère de l'intérieur où il séjourna pendant un temps passablement long. Mais le maire de la commune, au mois de novembre dernier, prévoyant que cette année encore les malheureux enfants auxquels ce legs est destiné couraient le risque de ne pas être secourus, n'hésita pas à faire une visite au ministre de l'intérieur pour le prier de hâter la solution de cette malheureuse petite affaire.

Quoique le maire fût un conservateur dont l'opposition a souvent été très vive et très vigoureuse, M. Constans l'accueillit avec empressement et écouta sa réclamation avec beaucoup de bonne grâce. — Il lui promit que sous trois jours il l'aviserait du résultat de ses in-

vestigations. — Trois jours après, en effet, un attaché du cabinet du ministre apporta au maire la bonne nouvelle qu'avant peu la commune serait mise en possession du legs.

Depuis, ni la commune, ni la Société de secours mutuels n'ont plus entendu parler de rien, et se demandent où a pu passer le fameux dossier.

Eh bien, que pense la Justice d'une pareille lenteur? — Il n'y a pas de tortue au monde qui puisse en donner un semblable exemple.

Notre confrère ne pense-t-il pas avec nous que c'est un véritable scandale? Et que priver de pauvres enfants dans la misère des secours qu'ils attendent depuis trois ans est un acte inique, indigne, et qu'on ne saurait trop vivement blâmer.

ÉTRANGER

L'ordre de succession au trône d'Angleterre

Depuis la mort du duc de Clarence et Avondale, fils aîné du prince de Galles, on s'est beaucoup occupé en Angleterre de l'ordre de succession à la couronne.

En ligne directe, dix-huit personnages peuvent être indiqués comme susceptibles de pouvoir être appelés à régner.

En voici la liste par ordre successif, avec indication de l'âge :

	Ages.
1. Le prince de Galles	50
2. Le prince Georges de Galles.....	26
3. La duchesse de Fife	25
4. Lady Alexandra Duff.....	4
5. Princesse Victoria de Galles	23
6. Princesse Maud de Galles.....	22
7. Duc d'Edinburgh.....	48
8. Prince Alfred d'Edinburgh.....	17
9. Princesse Marie d'Edinburgh.....	16
10. Princesse Victoria d'Edinburgh...	15
11. Princesse Alexandra d'Edinburgh...	13
12. Princesse Béatrice d'Edinburgh...	7
13. Duc de Connaught	41
14. Prince Arthur de Connaught	9
15. Princesse Margaret de Connaught ..	10
16. Princesse Victoria de Connaught...	3
17. Duc d'Albany.....	7
18. Princesse Alice d'Albany.....	9

En cas de décès du prince Georges de Galles, la couronne, passant sur la tête de sa sœur la duchesse de Fife, pourrait échoir à sa fille, Lady Alexandra Duff, dont le père n'est pas de descendance royale. C'est pourquoi le prince Georges est presque mis en demeure de se marier et de faire souche d'héritiers royaux.

UN MATCH DE BILLARD

Le champion des joueurs de billard des États Unis, Jacob Schaeffer, vient d'accepter

de lutter avec MM. Vigneaux et Biot, de Paris.

Chronique Locale ET DE LOUEST

VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Séance du 18 février

PROJET DE LOI RELATIF AUX ASSOCIATIONS

Sur l'ordre du jour Pichon, Julien et Hubbard :

Pour : 206. — Contre : 284.

Ont voté contre :

MM. Berger, Coudreuse, Fairé, de La Bourdonnaye, de Maillé, de Soland, de Terves, ont voté contre.

Sur l'ordre du jour de MM. Trouillot, Las-serre, Pourquery de Bousserin :

Pour : 210. — Contre : 282.

MM. Berger, Fairé, de La Bourdonnaye, de Maillé, de Soland, de Terves, ont voté contre.

M. Coudreuse a voté pour.

C'est le rejet de cet ordre du jour qui a renversé le ministère.

Sur l'urgence du projet de loi relatif à la liberté d'association :

Pour : 227. — Contre : 267.

MM. Berger, Coudreuse, Fairé, de La Bourdonnaye, de Maillé, de Soland, de Terves, ont voté contre.

TEMPÉRATURE

A la suite des nouvelles pluies qui se sont produites, la Loire remonte depuis samedi soir : elle marque aujourd'hui, à l'étiage du pont Cessart, 3^m 40.

Le baromètre remonte peu à peu, et le soleil se montre plus clément qu'hier dimanche. La pluie n'a cessé que vers dix heures du soir, après être tombée 24 heures durant.

Les vents se maintiennent au sud.

TOUJOURS LES TRAMWAYS

Un landau de M. Leroux, loueur de voitures, est resté hier soir, vers 7 heures, sur le pont Cessart, par suite de la rupture d'une roue. L'ornière qui s'est creusée par endroits le long du rail des tramways est la cause de cet accident.

A une lettre de M. Le Pelletier, propriétaire-éleveur à Neuillé, demandant l'envoi d'un quatrième étalon à la station de Saumur, M. le Directeur du Dépôt d'Angers a fait la réponse suivante :

« Angers, le 18 février 1892.

» Monsieur,

» J'ai l'honneur, en réponse à votre lettre reçue ce jour, de vous informer qu'il m'est

absolument impossible d'augmenter cette année la station des étalons de Saumur.

» L'augmentation à laquelle mon prédécesseur pouvait s'attendre n'a pas été faite et les ressources de mon effectif ne me permettent pas de donner satisfaction aux justes réclamations des éleveurs.

» Je prends l'engagement d'envoyer, pour la monte de 1893, un étalon de plus à la station de Saumur, si l'année prochaine je reçois au moins cinq étalons en plus.

» Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

» Le Directeur,

» DU PONTAVICE DE HEUSSEY. »

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Fêtes du Carnaval

AVIS. — A l'occasion des fêtes du Carnaval, l'Administration des chemins de fer de l'Etat a décidé que les billets d'aller et retour délivrés de toute gare à toute gare du réseau de l'Etat, pendant les journées des 26, 27 et 28 février, dont la validité expirerait avant le 2 mars, seront exceptionnellement valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du mercredi 2 mars 1892.

En ce qui concerne les billets d'aller et retour de ou pour Paris, cette prolongation de validité sera applicable, quelque soit l'itinéraire par lequel les billets sont valables (toute voie Etat ou voies mixtes Etat-Orléans et Etat-Ouest).

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes du Carnaval 1892

Billets d'aller et retour à prix réduits

A l'occasion des fêtes du Carnaval, les billets d'aller et retour comportant une réduction de 25 0/0 sur le prix du tarif général, délivrés les samedi gras, dimanche, lundi et mardi gras (27, 28, 29 février et 1^{er} mars), seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du mercredi des Cendres (2 mars).

Les billets de ou pour Paris conserveront leur durée de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

Parmi les seize vétérinaires militaires dont les meilleurs rapports pour l'année 1890, sur les différentes questions d'hygiène hippique, ont été reconnus dignes par le Comité technique de la cavalerie d'une mention particulière, se trouve (classé 7^e) M. Jacoulet, vétérinaire en 1^{er} au 2^e hussards, actuellement à l'Ecole d'application de cavalerie.

Le Ministre de la guerre a décidé, en conséquence, que M. Jacoulet recevra, avec un témoignage de satisfaction, un exemplaire relié du volume du *Recueil d'hygiène et de médecine vétérinaires militaires*, publié par le

Comité technique de la cavalerie, dans lequel se trouve consignée l'appréciation de son travail.

M. le capitaine d'infanterie de marine Noblant, provenant de Porto-Novo, obtient un congé de convalescence de trois mois, pour les Cerqueux-sous-Passavant, canton de Vihiers.

PUBLICATION DE MARIAGE

Francis-Marie Gerard, lieutenant au 3^e hussards, à Lyon, et précédemment à Saumur, et Jeanne-Berthe-Louise Combier, sans profession, à Paris.

Nous publierons demain la lettre circulaire de MM. les Vicaires capitulaires d'Angers aux fidèles du diocèse, pour leur recommander l'œuvre de l'Université catholique.

Dès aujourd'hui, suivant le désir de M^r Chesneau et de M^r Pessard, nous ouvrons dans les bureaux de l'*Echo Saumurois* une souscription en faveur de l'Université catholique d'Angers, fondée par notre regretté M^r Freppel.

COUR D'APPEL D'ANGERS

L'affaire des Frères de Doué-la-Fontaine

Vendredi est venue, devant la Cour d'appel d'Angers, l'affaire des Frères de Doué-la-Fontaine, qui avait déjà occupé plusieurs audiences du tribunal correctionnel de Saumur. En résumé, le directeur de l'école libre de Doué-la-Fontaine a été poursuivi pour avoir employé, comme instituteur adjoint, un frère non muni du brevet élémentaire. Le prévenu a déclaré qu'il occupait seulement le frère comme auxiliaire.

Après des hésitations nombreuses, des enquêtes et contre-enquêtes, le tribunal a fini par condamner le directeur à 200 fr. d'amende, ce qui entraîne la fermeture de l'école. C'est ce dernier but que l'on voulait atteindre.

A l'audience de vendredi, M. Janvrot a lu le rapport, puis le président, M. Chudeau, a interrogé sommairement le directeur, et les plaidoiries ont été renvoyées au lendemain.

Au début de l'audience de samedi, la parole a été donnée à M^r Fairé fils, défenseur de M. Desnats. Il a demandé à la Cour de réduire l'amende à 16 francs et de dire que le tribunal a ordonné à tort la fermeture de l'école.

M. Le Poittevin, substitut du procureur général, a requis la confirmation du jugement, en ce qui concerne les 200 francs d'amende ; pour la fermeture de l'école, il s'est associé aux conclusions présentées par la défense.

La Cour a confirmé le jugement dans sa partie relative à l'amende de 200 francs, et infirmé le passage concernant la fermeture de l'école.

L'AMOUR DE JACQUES

PAR CHARLES FUSTER

Trois... quatre... cinq... Mais ils sont douze ou treize, — mais c'est toute une troupe ! Le premier, bien droit dans ses habits du dimanche, marche en rythmant le pas. Il a fait son service : cela se voit ; il a dû être caporal. C'est martialement qu'il tient le drapeau, et son pas régulier entraîne la marche des autres. A côté de lui, un petit bossu, en blouse bleue, tient quatre ou cinq montres ; le fils du maire apporte des colifichets pour les filles ; les autres n'apportent rien, que leur voix, — mais c'est quelque chose ; ils chantent, pêle-mêle, *En revenant de la Revue, la Marseillaise, le Père la Victoire* et l'air de *Malborough* : c'est une belle et sonore cacophonie. Tous les gosses des hameaux s'attrapent aux cheveux, se poussent, se cognent, saignent du nez, agitent des mouchoirs au bout des bâtons, courent, tombent, se relèvent, crient autour de la phalange. Et, au dernier rang des grands garçons, voici Jean qui marche...

Qu'a-t-il donc à devenir si rouge d'abord, puis si pâle ? Son bâton lui est tombé des mains ; deux ou trois moutards s'en saisissent, et vont le brandir jusqu'au village. Du coup, dès qu'a passé le drapeau, Jacques a laissé tomber la main de Suzanne ; Jean a-t-il surpris ces deux mains serrées ; a-t-il simplement vu Suzanne et Jacques réunis, le regardant ensemble ? Est-ce honte de n'être pas vêtu comme à la ville, comme Jacques ? Est-ce folie subite, égarement, étouffement de douleur ? Mais, malgré Suzanne heureuse, qui lui a fait un bon sourire, — malgré Jacques qui lui a crié : « Bonjour ! » en battant des mains, — le fils du marchand de moutons a brusquement quitté la bande. Il s'est retourné, s'est mis à courir éperdument ; et c'est sans lui que, aux sons des *Pioupious d'Auvergne*, la troupe guerrière est venue émerveiller, sur la place, maman Heurlin toute joyeuse, parce que Jacques l'a embrassée plus longuement et plus fort que de coutume.

XVIII

« Va t'en au diable... Et fiche-moi la paix ! » Et le marchand de moutons a poussé la porte sur son fils.

Jean devrait s'asseoir, Jean est bien las. Il

avait déjà marché hier, avec les autres, marché de Chérisy à Clermont, par les bois, puis de Clermont à Chérisy, par la route de la plaine. Lorsqu'il a vu Jacques et Suzanne le regarder ensemble, il a pris une course hâlante, il n'a fait attention à rien, ni aux ornières, ni au petit pont ; quand il aurait piqué une tête dans l'eau, eh ! ma foi, le beau malheur ! Tout d'abord, dans cette exaspération de la jalousie et de honte, il ne pouvait pas démêler ses pensées ; il se sentait comme un « innocent » ; seulement il courait encore, pour lasser son chagrin en brisant ses jambes. On avait beau lui crier, sur le pas des portes : « Salut ! » ou bien « Où vas-tu donc ? » il ne se retournait même pas... Une seule fois il se retourna : le clocher de Chérisy était très loin, et de ce petit coin de terre où tenaient son rêve et sa souffrance, on ne distinguait plus les détails. On entendait seulement des bruits de pétards, de feux d'artifice tirés, sans doute, par les gamins sur la place ; mais cela était très lointain, assoupi par la distance, et ne faisait même pas retourner le bec aux moineaux. Jean n'en pouvait plus ; une borne kilométrique était là : il s'assit.

Combien de temps est-il resté assis sur la borne ? Des heures, peut-être... Il a vu, —

mais sans le voir, — les rayons du soleil descendre lentement, et ne plus caresser, bientôt, que l'extrême cime des peupliers. Un bruit de forge lui arrivait par intervalles, comme pour lui enfoncer sa pensée plus avant dans la tête. Dans cet écrasement de son être entier, Jean ne perdait pas un seul coup du fer sur l'enclume. Cela lui disait des choses, à lui... « C'est fini ; elle ne t'aime plus ; c'est fini... » Un grand coup, sec et dru... « Tu as bien fait de t'en aller, va ! » Un coup plus martelé encore. « Tue-toi ! » Un coup qui résonne, puis retombe, se fond et disparaît dans le silence... « Ou bien tue, tue ! » Et le fer bat l'enclume, la bat, la bat encore et vibre, et cass, et frappe à grands coups dans la tête de Jean.

Jean s'est levé. Cette fois-ci, sa propre pensée le dégrise : c'est donc lui, le brave garçon, qui a songé à cette chose là ! Il fuit loin de la borne, loin de l'endroit où l'idée lui est venue ; et, dans l'air plus frais du soir, lorsqu'il ne voit plus le clocher de Chérisy, qu'il n'entend plus les pétards des gamins, l'ironique bruit de la fête commencée, les conseils mauvais du fer rouge, il se sent, dans sa douleur, plus maître de lui... Une pensée en appelle d'autres ; à force d'être tenaillée et érochetée, cette imagi-

